

ELLE SERA PRÉSENTÉE LORS DU PROCHAIN CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Étude de suivi de la situation des mères et des enfants

Plus connue sous le nom d'enquête Mics, l'étude à "indicateurs multiples" qui vient d'être publiée en Algérie est la 4^e du genre.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (infanto-juvénile) est estimé à plus de 24 pour 1000 (24,1%). Le taux de mortalité infantile, quant à lui, est de 21,4%, alors que le taux de mortalité juvénile est de 2,8%, celui de la mortalité néonatale de 15,7% et celui de la mortalité post-néonatale de 5,7%. C'est ce que révèle la dernière enquête nationale sur le suivi de la situation des femmes et des enfants, qui a été réalisée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et une contribution financière du Fonds de l'ONU pour la population (Unfpa).

Par **HAFIDA AMEYAR**

Cette étude montre également des écarts, parfois négligeables, dans la vaccination des enfants, sans omettre de relever le recours, quelquefois excessif, aux antibiotiques, pour soigner les infections respiratoires aiguës (IRA) des enfants de moins de 5 ans. Mais la même enquête met en exergue le recul de l'âge au mariage et celui de la polygamie, puisque seuls 3% des femmes âgées de moins de 50 ans sont mariées avec des hommes polygames. En outre, elle dévoile l'existence de la violence familiale, essentiellement la violence à l'égard des femmes, qui touche davantage les femmes de plus de 45 ans.

Sur un autre plan, des régions, comme les Hauts-Plateaux, sont susceptibles de développer une carence en iode (CI), alors que celle-ci est non seulement la "première cause mondiale d'arriération mentale évitable et de développement psychomoteur avec facultés affaiblies chez les jeunes enfants", mais elle est aussi à l'origine de la mortinatalité et des fausses couches chez les femmes enceintes. Par



L'enfance a été au centre d'une enquête exhaustive réalisée par le ministère de la Santé et l'Unicef.

ailleurs, des lacunes sont observées au niveau des soins prénatals et de protection contre le tétanos néonatal. Pour ce qui est de l'accouchement, les femmes vivant en milieu urbain, plus particulièrement dans le nord du pays, bénéficient d'une meilleure assistance qualitative.

Conformité aux standards internationaux

Tout en révélant la dynamique démographique que connaît aujourd'hui le pays, l'enquête sur le suivi de la situation des enfants et des mères renseigne sur les conditions de vie et d'habitat des ménages, sur l'éducation et le travail des enfants, sur la fécondité des femmes, la contraception et la planification familiale, sur certaines maladies chez l'enfant,

leur prévention et leur prise en charge. Elle traite également des questions liées à la nutrition des enfants, en témoignant dans le même temps des disparités entre les régions du pays, notamment entre le Nord et le Sud, des "différences significatives" selon le sexe, le milieu de résidence, l'espace territorial et le niveau de richesses des ménages, ainsi que des conséquences du niveau d'instruction des parents, principalement des mères, sur la santé familiale et la prévention du VIH/sida. Plus connue sous le nom d'enquête Mics, l'étude à "indicateurs multiples" qui vient d'être publiée par le ministère de la Santé est la 4^e du genre. Celle-ci comporte un double intérêt. Les résultats de l'enquête qui seront présentés lors du prochain Conseil de gouvernement ont per-

mis, en effet, la "restitution" du plan national de "réduction accélérée de la mortalité maternelle", pour la période 2015-2019. De plus, la publication de cette étude intervient en 2015, année qui coïncide avec le 25^e anniversaire du programme global d'enquêtes MICS, qui a été lancé par l'Unicef, pour aider les pays en développement à "combler les insuffisances et les lacunes constatées", en matière de disponibilité de statistiques sur la situation des femmes et des enfants. Il y a quelques semaines, le représentant de l'Unicef en Algérie, Thomas Davin, a affirmé que le programme Mics est devenu "une source incontournable" de données, destinées à informer et à servir les processus de "développement humain et social". Il a, en outre, confirmé la "conformité aux standards internationaux" de l'enquête Mics4 en Algérie. Selon M. Davin, la publication récente de l'étude n'est que "le commencement" car, aujourd'hui, il est "plus que crucial" d'exploiter toutes les données collectées, aux fins de renforcer les "politiques publiques" et d'améliorer "la qualité des services sociaux". Toutes ces informations, résumera le représentant onusien, doivent être utilisées pour améliorer les "conditions de vie" des citoyens.

Si l'enquête Mics4 permet, à l'échelle nationale, de renforcer le système d'information dans les domaines de la santé et de la population, de réduire ou de corriger des déficiences, de réajuster les objectifs de la politique nationale de population, de prévoir à moyen et long terme ou d'entreprendre des démarches d'anticipation pour l'amélioration du bien-être de la population, surtout des mamans et des enfants, elle fournit également des données nécessaires et comparables au niveau international, pour mesurer les progrès réalisés par notre pays.

H. A.

RÉDUCTION ACCÉLÉRÉE DE LA MORTALITÉ MATERNELLE

Restitution du plan national pour la période 2015-2019

L'Algérie a retouché son plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle. L'annonce a été faite le 11 juin dernier par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf.

Cette décision s'est imposée en raison de la réalité du terrain. Si l'Algérie a connu ces dernières années "un net recul" de la mortalité, des femmes enceintes sont encore victimes des disparités en matière de prise en charge, et une partie d'entre elles décède durant l'accouchement. D'après le ministre de la Santé, le taux de la mortalité maternelle attendu, en 2015, devrait se situer autour de 57,5 décès pour 100 000

naissances vivantes, alors qu'il était de 230 cas pour 100 000 naissances en 1990. Il a néanmoins reconnu que ce taux de 57,5 décès pour 100 000 naissances vivantes, loin de refléter les objectifs fixés par son département en la matière, place le pays à "un niveau intermédiaire".

Plus encore, un tel taux demeure à ses yeux "en deçà des attentes", alors que de gros moyens, financiers notamment, ont été mobilisés par l'État. D'où sa détermination d'intensifier les efforts pour vaincre ce problème de santé publique, et ce, en renforçant "les capacités du système sanitaire" pour en améliorer la performance et en investissant plus "dans la santé des populations". Pour

le ministre de la Santé, le Plan national de réduction de la mortalité maternelle 2015-2019 est le fruit d'une "analyse approfondie" des goulots d'étranglement ayant empêché l'Algérie de réduire rapidement la mortalité maternelle. Il s'articule autour d'un certain nombre d'"axes stratégiques", à l'exemple de

"l'accès" aux personnels qualifiés pendant la grossesse et l'accouchement, de "la qualité" des services de santé et du "cadre politique et législatif". D'ores et déjà, ce plan bénéficie d'une enveloppe financière de 32 milliards de dinars pour financer les unités de soins "Mères-Enfants" à travers tout le territoire. L'objectif

est d'arriver à un taux de plus de 95% de couverture du territoire national en sages-femmes et de permettre, ainsi, aux femmes enceintes d'accéder aux soins nécessaires tout au long de la grossesse, au cours de l'accouchement et au cours de la période post-natale.

H. A.

ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Impact du Mics sur le bien-être des populations

Le Mics est un programme international d'enquêtes auprès des ménages, initié et élaboré par l'Unicef. L'enquête Mics a pour but de mettre en évidence les progrès réalisés vis-à-vis des 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des objectifs approuvés par tous les pays du monde et par les institutions mondiales de développement. Cette enquête permet aussi, au niveau national, d'évaluer le manque à gagner dans les domaines du développement humain et social, qui touche notamment le bien-être des enfants, des femmes et des familles. Concrètement, l'enquête Mics couvre plusieurs domaines de la vie sociale et fournit des "statistiques précises" sur la situation des différentes catégories (enfants, femmes et ménages), en éclairant sur les aspects sociodémographiques et socioéconomiques. L'Algérie a réalisé, à

ce jour, 4 enquêtes à indicateurs multiples (Mics), en 1995 (Mics1), en 2000 (Mics2), en 2006 (Mics3) et en 2013 (Mics4). La dernière enquête MICS4, réalisée entre octobre 2012 et fin janvier 2013, et publiée en juin dernier, a concerné un échantillon global de 28 000 ménages, soit près de 150 000 personnes, ciblant les ménages, les femmes de 15 à 49 ans et les enfants de moins de 5 ans appartenant à ces ménages.

En signant ces accords internationaux, dont la Déclaration du millénaire et le Plan d'action d'un "monde digne des enfants", notre pays s'est engagé à améliorer les conditions des enfants et la santé maternelle, à "surveiller régulièrement" les progrès réalisés. En promettant de renforcer sa capacité "de suivi, d'évaluation et de planification".

H. A.

Le président de l'Arav nous écrit :

■ "La consultation de l'édition de votre journal du 1^{er} juillet me permet d'apporter quelques éclaircissements. D'abord, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel n'est pas chargée de surveiller ou de censurer les médias audiovisuels. Elle a pour mission de faire appliquer la loi et la réglementation dans la mise en forme des programmes des nouvelles chaînes. Depuis sa création, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, représentée à ce jour par son président, s'est constamment soucieuse du respect de cette législation. Nos interventions depuis la série de rencontres avec les cinq chaînes autorisées jusqu'à nos jours ont concerné tous les aspects de dérives (violence, charlatanisme, discours religieux extrémistes, atteinte aux valeurs et aux personnes...) et pas seulement comme vous le prétendez sur des actes de censures d'émissions politiques. Pourtant, j'ai maintes fois clarifié ce point."